



Description des interventions prévues en vue de l'obtention d'un décret environnemental autorisant les activités et travaux préparatoires à la réalisation de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain

Version 2.0 / 1^{er} juin 2018

Mise en contexte

En mai 2018, la Commission de la capitale nationale du Québec (Commission) a été autorisée par le Conseil des ministres à débiter des activités et travaux préparatoires à la réalisation de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain (ci-après le « Projet »). Le Projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale selon les termes de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dont une partie s'est déroulée sous la gouverne du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Les principaux documents déposés par la Commission avant la tenue des audiences publiques sont :

1. Avis de projet : juillet 2010
2. Étude d'impact environnemental : mars 2012
3. Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC – 1^e et 2^e séries : juin 2012
4. Réponses aux questions et commentaires du MDDELCC – 3^e série : septembre 2012

Les travaux du BAPE se sont tenus entre le 21 mars 2013 et le 19 novembre 2013, date à laquelle fut publié le rapport d'enquête et d'audience publique.

Les principaux documents déposés par la Commission suite aux audiences publiques sont :

5. Informations complémentaires et engagements de la Commission concernant la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain : avril 2016
6. Lettre à monsieur Hervé Chatagnier en réponse à une demande d'informations et d'engagements de la part de la Commission : septembre 2017

Le présent rapport vise à décrire les interventions prévues d'ici le 31 mars 2019 afin d'obtenir une autorisation gouvernementale comme prévue par la LQE qui permettra à la Commission de réaliser les activités et travaux préparatoires au reste du Projet. Ces travaux seront réalisés dans le secteur situé entre le parc de la Jetée, à l'ouest, et l'avancée Saint-Michel, à l'est, comme illustrés sur la carte 1 (approximativement entre les chaînages 0+000 et 1+100). À cela s'ajoutent des travaux de déboisement qui s'étendront sur l'ensemble de l'étendue du Projet.

La réalisation du Projet en bonne et due forme fera l'objet d'une seconde demande d'autorisation gouvernementale au cours de l'été ou de l'automne 2018 en vue de permettre la réalisation des travaux d'aménagement de l'ensemble du Projet à partir du 1^{er} avril 2019.

Le présent rapport présente notamment l'ordonnancement, l'échéancier et la nature des travaux prévus, leurs impacts et les mesures de mitigation ou de protection prévues.

À moins d'avis contraire, les informations présentées ici ont préséance sur celles déposées précédemment au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC), si elles entrent en contradiction avec une information préalablement déposée par la Commission.



Carte 1 – Secteur d'intervention (les chiffres font référence à certaines interventions décrites dans la section A)

Contenu du document

Le présent rapport présente une synthèse des informations rendues disponibles au MDDELCC depuis l'étude d'impact environnemental (EIE) en mars 2012 et nécessaires à l'obtention d'une autorisation gouvernementale autorisant la réalisation des travaux et activités préparatoires. Les éléments présentés sont :

- A) Description des activités et travaux préparatoires
- B) Ordonnancement et échéancier préliminaire de réalisation des activités et travaux préparatoires
- C) Principaux impacts anticipés et mesures de mitigation prévues pour les activités de construction
- D) Annexes

A) Description des activités et travaux préparatoires.

En 2018, la Commission entend réaliser au Projet les activités et travaux préparatoires suivants :

- 1) Aménagement de l'espace événementiel adjacent à la côte de Sillery
- 2) Aménagement du stationnement du secteur Sillery
- 3) Remplacement des exutoires des émissaires pluviaux A et B
- 4) Enrochement sur remblai, reconstruction et recharge de l'enrochement de protection-entre le parc de la Jetée et l'avancée Shell
- 5) Déboisement
- 6) Décontamination des terrains

La carte 1 comporte des pastilles numérotées représentant la localisation de certaines des activités de cette section. Les numéros utilisés sont les mêmes.

1) Aménagement de l'espace événementiel adjacent à la côte de Sillery



Désignation	Espace événementiel
Rôle dans le projet d'ensemble	L'espace événementiel est situé dans le quadrant nord-ouest de l'intersection entre la côte de Sillery et le boulevard Champlain. Il permettra l'accueil d'événements et d'activités temporaires pour lesquels la Commission connaît une demande importante depuis l'inauguration de la phase 1 en 2008. Sa superficie est d'environ 3 800 m ² .

<p>Description des aménagements</p>	<p>L'espace événementiel est composé des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Surfaces gazonnées 2) Surfaces de poussière de pierre 3) Trottoir en platelage de bois 4) Plantation d'arbres 5) Structures d'acier peint (éléments de mobilier urbain) <p>Les travaux d'aménagement paysager et urbain sont décrits dans l'EIE à la section 3.1.16, pages 141 et suivantes.</p> <p>Le drainage des eaux s'effectuera directement sur le site de l'espace événementiel.</p> <p>*Les tentes blanches illustrées sur l'extrait du plan d'ensemble ne font pas partie du Projet.</p>
--	---

2) Aménagement du stationnement du secteur Sillery



<p>Désignation</p>	<p>Stationnement du secteur Sillery</p>
<p>Rôle dans le projet d'ensemble</p>	<p>Ce stationnement est situé à la jonction des phases 1 et 3. Déjà utilisé de manière informelle par les usagers de la promenade, son aménagement est revu afin de l'intégrer formellement au Projet. Il servira également de boucle de virage et point de débarquement pour les autobus. Le stationnement</p>

	comprend près de 135 cases sur une superficie d'environ 3 000 m ² .
Description des aménagements	<p>Le stationnement est composé des éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Surface asphaltée pour la circulation et le stationnement 2) Terre-pleins gazonnés 3) Trottoirs de platelage de bois 4) Plantation d'arbres 5) Mobilier urbain (bancs, poubelles, etc.) et éclairage <p>Les travaux d'aménagement paysager et urbain sont décrits dans l'EIE à la section 3.1.16, pages 141 et suivantes.</p> <p>Le drainage des eaux s'effectuera directement sur le site de stationnement.</p> <p>*Le pavillon de la Côte et ses abords immédiats ne font pas partie des travaux relatifs au stationnement.</p>

3) Remplacement des exutoires des émissaires pluviaux A et B

Désignation	Émissaires A et B
Rôle dans le projet d'ensemble	Les émissaires A et B sont des émissaires pluviaux existants qui sont reconstruits à neuf dans le cadre du Projet. Ces émissaires sont des conduites pluviales appartenant à la Ville de Québec.
Description des aménagements	<p>Dans le cadre des travaux préparatoires à la réalisation du Projet, les travaux prévus consisteront <u>uniquement au remplacement des exutoires et à la connexion avec les conduites existantes</u> qui se fera entre la limite sud du boulevard et le haut de l'enrochement. Ces travaux seront faits en même temps que les travaux d'enrochement.</p> <p>Les travaux consisteront au remplacement de conduites d'environ 1 200 mm de diamètre sur une longueur d'environ 30 m pour l'émissaire A et de 28 m pour l'émissaire B et la construction de deux exutoires au fleuve. L'exutoire est la sortie au fleuve de l'émissaire (dans l'enrochement) et est constitué d'une buse assise sur une structure de béton lestée afin de le maintenir en place.</p> <p>Ces travaux de remplacement des émissaires (égout pluvial) sont décrits brièvement à la section 3.1.3, page 103, de l'EIE.</p> <p>Les aménagements sont décrits de manière plus précise sur les feuilles de plan suivantes jointes en annexe A. Les travaux visés par la présente demande d'autorisation sont entourés en rouge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Feuille IN-V-003 : État des lieux (position des émissaires A et B existants) - Feuille IN-V-017 : Vue en plan des émissaires A et B - Feuille IN-V-038 : Profil des émissaires A et B - Feuille IN-V-042 : Coupes et détails types pour émissaires A et B

4) Enrochement sur remblai, reconstruction et recharge de l'enrochement de protection entre le parc de la Jetée et l'avancée Shell

Désignation	Enrochement sur remblai, reconstruction et recharge de l'enrochement
Rôle dans le projet	Sur l'ensemble du Projet, on retrouve des revêtements en enrochement mis en place pour contenir les remblais aménagés au fil des décennies et éviter qu'ils ne soient emportés sous l'effet de l'érosion due à l'action des vagues, des courants et des glaces dérivantes.
Description des aménagements	<p>Dans le cadre des travaux préparatoires à la réalisation du projet, on trouve trois types d'intervention relative à l'enrochement (ces types d'intervention sont également présentés sur la carte de l'annexe B avec le chaînage des travaux) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Enrochement sur remblai 2) Reconstruction d'enrochement 3) Recharge d'enrochement <p>La nature des travaux relatifs à cette composante du Projet sont détaillés dans l'EIE à la section 3.1.7, pages 114 et suivantes. Un tableau, présentant le détail des interventions et un comparatif entre la note technique présentée à l'annexe 8 de l'EIE et les plans du Projet, est présenté en annexe C.</p> <p>Les travaux prévoient également la mise en place d'accès à la berge du fleuve sous la forme d'emmarchement de granit. Le premier à l'est du parc de la Jetée, le deuxième à l'est du quai Frontenac et le troisième à l'ouest de l'avancée Shell qui se trouve approximativement sur la ligne de fin de travaux.</p> <p>Les aménagements sont décrits de manière plus précise sur les feuilles de plan suivantes jointes en annexe D :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Feuilles IN-A1-802 et IN-A2-802 : vue d'ensemble des ouvrages proposés - Feuilles IN-A1-861 à 866 et IN-A2-861 : vue en plan des ouvrages proposés - Feuilles IN-A1-871, IN-A1-872 et IN-A2-871 : coupes types des ouvrages proposés - Feuilles AR-A1-101-GEN : Localisation des accès à la berge dans l'enrochement - Feuilles AR-A1-111-IMP, AR-A1-112-IMP et AR-A2-112-IMP : Implantation des descentes dans l'enrochement - Feuilles : AR-A1-391 ET AR-A2-392 : Plans, coupes et détails des descentes au fleuve <p>Une méthode de travail spécifique à la réalisation des travaux d'enrochement est jointe à l'annexe E. Il est à noter que l'ensemble des travaux se feront à partir du haut de talus et que la machinerie ne circulera pas sur le littoral du fleuve.</p>
Impact environnemental	<p>Les travaux d'enrochement décrits dans cette section généreront des empiètements sur le littoral du fleuve Saint-Laurent de plus ou moins 1 860 m². Ces zones d'empiètement sont illustrées sur la carte de l'annexe F.</p> <p>Le tableau 1 et la carte de l'annexe F présentent les superficies empiétées par lot et l'évaluation foncière de ces lots.</p>

Tableau 1 - Empiètements au fleuve dus aux travaux d'enrochement					
Numéro de lot	Superficie totale du lot	Évaluation foncière			Superficie empiétée sous la LNHE
		Superficie au rôle*	Valeur du terrain	Valeur du bâtiment	
4 827 951	24 269,5 m ²	232 998,6 m ²	8 590 000 \$	75 000 \$	150,74 m ²
4 827 957	5 440,1 m ²				293,34 m ²
4 827 867	17 158,1 m ²				6,12 m ²
4 827 893	34 521,8 m ²				905,85 m ²
6 125 798	13 625,7 m ²	7 442,3 m ²	119 000 \$	0	91,47 m ²
2 074 539	219 178,8 m ²	99 419,4 m ²	4 910 000 \$	0	127,63 m ²
Hors cadastre					285,37 m ²
Total					1860,53 m ²

Les inventaires de la végétation faits en 2010 et 2017 ont démontré que le seul herbier identifié dans le secteur touché par les travaux d'enrochement (situé entre les chaînages 0+920 et 1+000 approximativement) se trouvait face à une zone de recharge d'enrochement où aucun empiètement n'est prévu. Les surfaces touchées par l'empiètement sont uniquement composées de plages dénudées. La mise à jour de l'inventaire botanique pour l'ensemble du Projet est présentée en annexe G.

Les empiètements identifiés au tableau 1 seront compensés dans le cadre du Projet d'ensemble qui fera l'objet d'une seconde demande d'autorisation ministérielle. À ce jour, les étapes suivantes ont été franchies :

- 1) Élaboration d'un projet de compensation par la Commission;
- 2) Autorisation de Pêches et Océans Canada attendue d'ici le 3 juillet 2018;
- 3) Analyse par le MFFP du projet de compensation (en cours).

5) Déboisement

Désignation	Déboisement et broyage des végétaux
Rôle dans le projet	Le déboisement et le broyage des végétaux sont des activités préliminaires à toute autre intervention d'aménagement.
Description des travaux	<p>Les travaux de déboisement et de broyage se feront en trois temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Travaux de déboisement préalable à l'aménagement du stationnement de la Côte à partir du 15 juillet 2018; 2) Travaux de déboisement préalable aux travaux d'enrochement à partir du 3 septembre 2018; 3) Travaux de déboisement pour l'ensemble du Projet à partir du 1^{er} octobre 2018. <p>Les arbres et surfaces touchés sont déterminés sur le plan « Surfaces à déboiser » joint en annexe F. Les aires entourées en vert sont celles dont le déboisement est prévu à partir du 15 juillet 2018 (secteurs 1, 2, partie de 3 et 4 ainsi que 40 arbres) et celles entourées en bleu à partir du 3 septembre 2018 (secteurs 7 et 8 ainsi que 3 arbres). Les autres surfaces et arbres seront coupés subséquemment.</p> <p>Le tableau 2 présente les superficies déboisées à l'intérieur de la bande</p>

riveraine de 10 mètres par lot et l'évaluation foncière de ces lots.

Tableau 2 - Superficies déboisées à l'intérieur de la bande riveraine de 10 m

Numéro de lot	Superficie totale du lot	Évaluation foncière			Superficie déboisée dans la bande riveraine
		Superficie au rôle*	Valeur du terrain	Valeur du bâtiment	
4 827 957	5 440,1 m ²	232 998,6 m ²	8 590 000 \$	0	102 m ²
4 827 893	34 521,8 m ²				
6 125 798	13 625,7 m ²	7 442,3 m ²	119 000 \$	0	1 120 m ²
2 074 539	219 178,8 m ²	99 419,4 m ²	4 910 000 \$	0	2 297 m ²
2 074 922	117 776,8 m ²				1 385 m ²
Total					4 904 m ²

La procédure de déboisement et de broyage est présentée en annexe I et détaille les méthodes envisagées pour ces activités.

Avant le début des travaux de déboisement, la Commission évaluera la faisabilité de transplanter certains arbres afin de les réutiliser dans le Projet. Cela dépendra notamment de leur état de santé, de l'essence, de leur calibre, du coût des travaux, du risque de mortalité, etc.

*Exceptionnellement, il est possible que les travaux de déboisement et de broyage dans certains secteurs difficiles d'accès ou dans l'emprise du CN soient exécutés après le 31 mars 2019.

6) Décontamination des terrains

Désignation	Décontamination
Rôle dans le projet	Des sols contaminés ont été découverts à différents endroits du Projet. Dans le cadre des travaux d'excavation, il est prévu de décontaminer les sols selon les prescriptions du plan de réhabilitation des sols.
Description des aménagements	<p>Le plan de réhabilitation sera déposé dès qu'il sera complété, comme prévu dans les engagements pris par la Commission envers le MDDELCC (<i>Informations complémentaires et engagements de la Commission</i>, avril 2016, p.20).</p> <p>Le processus général de gestion des sols contaminés est présenté dans l'EIE à la section 3.1.5, pages 104 et suivantes. Ces informations ont été précisées dans les réponses aux questions et commentaires (1^{ère} et 2^e séries), pages 12 et suivantes.</p> <p>La procédure de gestion des sols contaminés en travaux sera détaillée dans les devis de construction qui seront déposés avec les demandes d'autorisation.</p>

B) Ordonnancement et échéancier préliminaire de réalisation des activités et travaux préparatoires

Général	<u>DURÉE</u>	<u>DÉBUT</u>	<u>FIN</u>
Récupération des arbres ciblés pour transplantation future	10 JR	15 sept-18	25 sept-18
Octroi du contrat pour les travaux d'infrastructure et aménagement du stationnement de la Côte et de l'espace événementiel	0 JR	13-juil-18	13-juil-18
Octroi du contrat pour les travaux d'enrochement et des émissaires A et B	0 JR	08-août-18	08-août-18
Déboisement de l'ensemble du projet	15 JR	01-oct-18	22-oct-18

Aménagement du stationnement et de l'espace événementiel

Mobilisation de l'entrepreneur au chantier	3 JR	16-juil-18	19-juil-18
Déboisement partiel (secteurs 1, 2, partie de 3 et 4))	10 JR	20-juil-18	31-juil-18
Décontamination du site et préparation	30 JR	23-juil-18	31-août-18
Mise en place des conduites et réseaux souterrains	20 JR	25-juil-18	22-août-18
Travaux d'infrastructure du stationnement et de la voie d'accès	20 JR	06-août-18	31-août-18
Mis en place des bordures du stationnement	15 JR	04-sept-18	17-sept-18
Nivelage final du stationnement	5 JR	17-sept-18	21-sept-18
Asphaltage du stationnement	10 JR	24-sept-18	05-oct-18
Travaux d'aménagement paysager (bordures, pavés, trottoirs, plantation et engazonnement)	35 JR	04-sept-18	19-oct-18

Travaux d'enrochement

Mobilisation de l'entrepreneur au chantier	5 JR	27-août-18	31-août-18
Déboisement partiel (secteurs 7 et 8)	5 JR	03-sept-18	07-sept-18
Travaux d'enrochement	60 JR	03-sept-18	27-nov-18
Remplacement des exutoires au fleuve des émissaires A et B	20 JR	17-sept-18	15-oct-18

C) Principaux impacts anticipés et mesures de mitigation prévues pour les activités de construction

Les activités et travaux préparatoires au projet qui pourraient générer des impacts sont les suivants :

- aménagement des accès et mobilisation du chantier;
- réfection et construction des revêtements d'enrochement;
- terrassement général de la surface;
- déboisement et broyage de la végétation.

Le tableau suivant présente les principaux impacts identifiés ainsi que des mesures de prévention, protection ou mitigation. Il est à noter qu'un devis de protection environnemental sera déposé avec la demande d'autorisation faite en vertu de l'article 22 de la LOE.

Impact	Mesure
La mise à nu du sol est susceptible d'entraîner de l'érosion par le ruissellement de surface. (EIE, 6.2.1.2, p. 169 et suivantes)	Des mesures d'atténuation sont présentées dans les <i>Réponses aux questions et commentaires</i> , séries 1 et 2, QC-58, pp. 70-72. Un plan de contrôle de l'érosion et de la sédimentation est présenté en annexe J.
La stabilité des berges pourrait être affectée pendant la réalisation des travaux d'enrochement. (EIE, 6.2.2.2, pages 171-172)	Des mesures d'atténuation sont présentées dans l'EIE, 6.2.2.4, pp. 173-174.
Les travaux d'enrochement sont susceptibles d'entraîner de l'érosion. (EIE, 6.2.3.2, p.174-175)	Des mesures d'atténuation sont présentées dans l'EIE, 6.2.3.4, pp. 176-177.
La présence de machinerie et d'équipement sur le chantier génère le risque de contamination des sols de même que les opérations de gestion des sols contaminés où des pertes pourraient survenir. (EIE, 6.2.4.2, p.177-178).	Des mesures d'atténuation sont présentées dans l'EIE, 6.2.4.4, p.179; dans les <i>Réponses aux questions et commentaires</i> , Séries 1 et 2, QC-60, p.75; QC-61, pp.75-77; QC-62, p.79; et dans les <i>Réponses aux questions et commentaires</i> , Série 3, QC-2.8, p.16 et QC-2.9, p.17.
La qualité de l'eau pourrait être affectée par : 1) La présence de machinerie et d'équipements motorisés; 2) En cas de pluie forte ou de longue durée, des contaminants pourraient être déplacés par ruissellement ou infiltration d'eau; 3) Des épisodes de turbidités liés à un apport en sédiment pourraient survenir lors des travaux d'enrochement. (EIE, 6.2.5.2, p.180)	Des mesures d'atténuation sont présentées dans l'EIE, 6.2.5.4, p.182; dans les <i>Réponses aux questions et commentaires</i> , Séries 1 et 2, QC-60, p.75; QC-61, pp.75-77; QC-62, p.79; et dans les <i>Réponses aux questions et commentaires</i> , Série 3, QC-2.8, p.16 et QC-2.9, p.17.
Les travaux de déboisement, de broyage et de terrassement occasionneront l'éradication complète de la végétation terrestre afin de faire place aux nouveaux aménagements. (EIE, 6.3.1.2, p.183)	Des mesures d'atténuation sont présentées dans l'EIE, 6.3.1.4, p.185. La Commission s'est engagée à intégrer aux plans et devis tous les éléments relatifs aux espèces exotiques envahissantes (EEE), à transplanter le lycoper du Saint-Laurent qui serait rencontré lors des travaux et à transmettre au MDDELCC les coordonnées géographiques des espèces floristiques à statut (<i>Informations complémentaires et</i>

	<i>engagements de la Commission de la capitale nationale du Québec, avril 2016, p.18)</i>
Les travaux d'enrochement sont susceptibles d'avoir un impact sur la présence de la faune benthique et ichtyenne. (EIE, 6.3.3.2, p. 190-191)	Aucune mesure n'est prévue pour la faune benthique. Pour les poissons, il est prévu de faire les travaux à l'extérieur de la période de reproduction (1 ^{er} mai au 31 août). (EIE, 6.3.3.4, p.193-194).
Les travaux de déboisement et de broyage de la végétation ainsi que ceux liés à l'enrochement sont susceptibles d'avoir un impact sur la faune avienne qui fréquente ou habite le secteur. (EIE, 6.3.4.2, p.194-195)	Des mesures d'atténuation sont présentées dans l'EIE, 6.3.4.4, pp.197-198. Pour les travaux de déboisement partiel du secteur du stationnement et pour certains travaux d'enrochement, aucune mesure d'atténuation n'est prévue puisque les travaux doivent se faire respectivement en juillet et en septembre.
L'accès aux berges et à la piste cyclable sera potentiellement limité lors des travaux d'enrochement. (EIE, 6.4.5.2, p. 207)	La Commission tentera de limiter dans le temps les périodes de fermeture de la piste cyclable et, dans la mesure du possible, de mettre en place une piste cyclable temporaire. Malgré cela, les usagers subiront des désagréments.
Les travaux d'excavation pour la mise en place de conduites, la gestion des sols contaminés et la construction du stationnement pourront révéler des vestiges archéologiques. (EIE, 6.4.6.2, p.209)	La Commission mandatera des archéologues pour assurer la surveillance archéologique des travaux comme prévu dans l'étude de potentiel archéologique, dans les conclusions de l'inventaire archéologique et des surveillances archéologiques effectuées dans le cadre du Projet. <i>(Réponses aux questions et commentaires, Séries 1 et 2, QC-71, p.89)</i>
L'usage de la promenade et des aménagements limitrophes sera perturbé, du moins dans son atmosphère habituelle. (EIE, 6.4.8.2, p.212)	La Commission mettra en place un plan de communications afin d'informer les résidents et les usagers des travaux à venir ou en court. <i>Réponses aux questions et commentaires, Série, 1 et 2, QC-74, p.92.</i>
La circulation du secteur pourrait être bouleversée par les travaux et le camionnage lourd, notamment en cas de fermeture temporaire de voie de circulation dans le cadre des travaux d'enrochement. (EIE, 6.4.8.2, p.212)	La Commission mettra en place un plan de communications afin d'informer les résidents et les usagers des travaux à venir ou en court. Un plan de signalisation sera développé selon les exigences du MTMDET afin d'informer les usagers du boulevard. (EIE, p.206; <i>Réponses aux questions et commentaires, Séries 1 et 2, QC-72, p.90</i>)
L'ambiance sonore générale durant les travaux, notamment pour les résidents du secteur au pied de la côte de Sillery et pour les usagers de la promenade, pourrait être perturbée par des bruits liés à la présence de machinerie, à la circulation plus	<i>Réponses aux questions et commentaires, Séries 1 et 2, QC-73, p. 91</i>

<p>lourde ou aux travaux. (EIE, 6.4.8.2, p.212)</p>	
<p>Les travaux pourraient favoriser la prolifération d'espèces exotiques envahissantes (sols dénudés, machinerie ou équipements contaminés, etc.). (<i>Réponses aux questions et commentaires, Série 1 et 2, QC-65, p.82 et QC-66, p. 83</i>)</p>	<p>Des mesures d'atténuation sont présentées dans les <i>Réponses aux questions et commentaires, Série 1 et 2, QC-65, p.82 et QC-66, p. 83.</i></p>